



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire - Syndicat de la FNEC-FP FO
(Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force
Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

Motion des collègues d'Arts Plastiques : soutien de FO ESR 42 !

FO ESR 42 tient à apporter tout son soutien aux collègues du département d'Arts Plastiques qui, une nouvelle fois, sont confrontés à des conditions de travail inacceptables en raison de carences dans l'entretien et l'hygiène des locaux du site Papin. Nous rappelons que notre syndicat a déjà dénoncé à plusieurs reprises ces problèmes, y compris en F3SCT, sans que des solutions pérennes n'aient été mises en place.

Vous trouverez ci-dessous la motion votée à l'unanimité par le conseil du département d'Arts Plastiques le jeudi 4 septembre 2025.

9 septembre 2025

Motion du département d'Arts Plastiques

Ce jeudi 4 septembre 2025, jour de l'accueil des étudiants sur site pour la rentrée universitaire, l'équipe du département d'arts plastiques, réunie en conseil de département a constaté que, pour la deuxième année consécutive, aucun ménage de fond n'a été réalisé pendant les mois d'été dans les locaux du troisième étage du site Papin. Les ateliers sont sales, certaines poubelles non vidées, la plupart des sols n'ont pas été lessivés, les menuiseries n'ont pas été dépoussiérées, certains sanitaires sont très sales... Les conditions minimales d'hygiène n'étant pas respectées sur ce site, et ce malgré nos nombreuses remontées à ce sujet depuis plus d'un an (voir motion du 23/10/2024), le Département demande que le ménage soit fait de manière urgente cette fin de semaine avant que les cours ne reprennent lundi. Il demande par ailleurs qu'un véritable ménage de fond soit réalisé pendant la semaine des vacances de la Toussaint, si cela n'est pas possible avant (décapage des sols, poussières des menuiseries...). Ils se réservent la possibilité de reporter leurs cours sine die après cette date, jusqu'à ce que les locaux soient nettoyés.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité des présents pendant le conseil du Département d'Arts Plastiques qui s'est tenu le jeudi 4 septembre 2025 à 14h.

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex
CT\)](#)

[FS \(ex
CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)